

Stratégie de sensibilisation de l'ITIE 2018-2019

Sommaire

| | | |
|----------|--|----------|
| 1 | Résumé..... | 2 |
| 2 | Introduction..... | 2 |
| 3 | Contexte et sensibilisation à l'ITIE à ce jour..... | 3 |
| 4 | Objectifs..... | 5 |
| 5 | Critères..... | 6 |
| 6 | Approches stratégiques..... | 7 |
| 7 | Pays prioritaires..... | 8 |
| 8 | Conséquences sur le plan des ressources..... | 9 |

1 Résumé

L'ITIE et ses partenaires conviennent qu'il existe des occasions favorables d'instaurer un dialogue avec d'autres pays riches en ressources naturelles qui pourraient tirer profit de la mise en œuvre de l'ITIE et contribuer à améliorer la gouvernance mondiale des ressources naturelles et la réalisation des objectifs de développement. Le présent document définit comment l'ITIE entreprendra d'élargir sa mise en œuvre, avec l'aide des gouvernements, des entreprises et des organisations qui la soutiennent.

Cette stratégie prend appui sur la consolidation de l'ITIE en tant que norme mondiale mise en œuvre dans 51 pays, sur la volonté accrue d'intégrer la mise en œuvre de l'ITIE dans les systèmes des gouvernements et les divulgations publiques effectuées régulièrement et sur la contribution que l'ITIE apporte, à l'échelle nationale comme internationale, pour résoudre les difficultés rencontrées dans plusieurs domaines, tels que la question des bénéficiaires effectifs, le commerce des matières premières, la gouvernance des entreprises d'État, la modernisation de l'administration fiscale et la lutte contre les pratiques préjudiciables au système d'imposition.

Conformément au plan de travail 2018 du Secrétariat international, cette stratégie traite également des coûts et des avantages qu'impliquerait la mise en œuvre de l'ITIE dans les éventuels pays candidats, ainsi que les conséquences financières qui en découleraient pour le Secrétariat international. Du fait des priorités budgétaires du Secrétariat, la stratégie porte avant tout sur les pays prioritaires qui se sont engagés en faveur de la mise en œuvre de l'ITIE et accorde également une importance accrue aux efforts de sensibilisation que peuvent déployer les pays et les organisations qui soutiennent l'ITIE. La stratégie souligne que l'ITIE et ses partenaires doivent mener parallèlement et de façon coordonnée des efforts de sensibilisation auprès des pays, entreprises, investisseurs et organisations de la société civile qui pourraient soutenir l'Initiative.

2 Introduction

L'ITIE est de plus en plus reconnue comme la norme mondiale par excellence en matière de bonne

gouvernance des ressources pétrolières, gazières et minérales. À l'heure actuelle, l'Initiative est mise en œuvre par 51 pays et soutenue par plus de 60 entreprises et investisseurs institutionnels, des centaines d'organisations de la société civile et un certain nombre d'agences internationales. Plusieurs autres pays ont déjà pris l'engagement de mettre en œuvre l'ITIE, dont l'Argentine, l'Australie, l'Équateur, le Liban et la Tunisie.

Il reste un certain nombre de pays riches en ressources naturelles qui pourraient bénéficier de la mise en œuvre de l'ITIE (p. ex., l'Afrique du Sud, l'Angola, le Brésil, le Chili, le Kenya, l'Ouganda et le Zimbabwe). L'intérêt que suscite l'intégration de la transparence prescrite par l'ITIE dans les systèmes des gouvernements et les divulgations publiques effectuées régulièrement¹, ainsi que le travail accompli dans plusieurs domaines liés à la bonne gouvernance, fournissent une occasion de relancer la discussion avec les parties prenantes de ces pays.

Pour alimenter ces délibérations, il demeure nécessaire de recueillir des données exhaustives et fiables.

Dans ces pays, différentes parties prenantes s'emploient à promouvoir l'ITIE tout en bénéficiant directement et indirectement du soutien et de la coordination du Secrétariat international. L'ITIE et ses partenaires doivent mener parallèlement des efforts de sensibilisation auprès des pays, entreprises, investisseurs et organisations de la société civile qui pourraient la soutenir.

Dans son plan de travail 2018², le Secrétariat international s'est engagé à appuyer les efforts de sensibilisation en conformité avec la stratégie convenue. Le montant des allocations destinées aux activités de sensibilisation s'élève à 70 000 dollars US. De nombreuses activités de sensibilisation ne nécessitent pas de financements ou uniquement des mises de fonds relativement mineures. Par exemple, l'amélioration de la coordination entre les parties prenantes de l'ITIE pourrait permettre de renforcer les activités de sensibilisation menées par d'autres intervenants que le Secrétariat international et le président de l'ITIE. Autre possibilité, la simple mention de l'ITIE par le président alors qu'il est en voyage pour d'autres affaires, ou l'envoi de lettres par le Secrétariat et le président, peuvent constituer des moyens de sensibilisation peu coûteux.

3 Contexte et sensibilisation à l'ITIE à ce jour

La plupart des 51 pays qui mettent en œuvre l'ITIE n'en seraient pas là si les parties soutenant l'ITIE et le Secrétariat international n'avaient pas attiré leur attention sur les avantages de la mise en œuvre de l'ITIE. Dans la présente stratégie, ces activités sont désignées comme de la « sensibilisation ». Au cours de la brève histoire de l'ITIE, des soutiens très divers ont joué des rôles importants dans ce travail de sensibilisation. Dans les premiers temps de l'ITIE, le gouvernement britannique s'est chargé de la majeure partie de ce travail, avec l'appui résolu des services des affaires étrangères américains et français. Très tôt, la Banque mondiale est également devenue une ferme partisane de l'ITIE, à laquelle certaines entreprises ont également apporté une contribution

¹ Ajouter une référence sur le document du Conseil d'administration d'Oslo concernant les DIVULGATIONS SYSTÉMATIQUES.

² https://eiti.org/sites/default/files/documents/eiti_secretariat_workplan_and_budget_2016_fr.pdf
https://eiti.org/sites/default/files/documents/fr_international_secretariat_work_plan_2018_-_4_dec.pdf

importante.

Les actions de sensibilisation auprès des gouvernements ont été très diverses. Sur le plan bilatéral, l'intérêt de la mise en œuvre de l'ITIE a été mis en avant à tous les niveaux. Selon la situation, la question a pu être abordée avec les chefs de gouvernement ou avec les équipes techniques. Toute une gamme d'efforts ont aussi été déployés au niveau multilatéral. L'évocation de l'ITIE par les gouvernements allemand, américain, britannique et français dans le cadre du processus G8/G7 a revêtu une importance critique pour le succès de l'Initiative. Des démarches multilatérales, telles que les déclarations de soutien à l'ITIE formulées par les G8/G7 et G20, ainsi que la déclaration de soutien contenue dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2008, sont également venues appuyer l'effort de sensibilisation.

Ces efforts visant à renforcer la mise en œuvre de l'ITIE ont surtout ciblé les représentants des gouvernements. En effet, la mise en œuvre ne peut se faire sans l'engagement de l'État. L'un des principaux volets de ce travail consiste à élaborer la logique ou l'argumentaire qui sous-tend la mise en œuvre de l'ITIE. La mise en œuvre de l'ITIE peut entraîner une amélioration du climat d'investissement car, en s'engageant, les pays signalent clairement aux investisseurs et aux institutions financières internationales que leur gouvernement s'est engagé à instaurer une transparence accrue. L'ITIE aide à renforcer la redevabilité et la bonne gouvernance dans les pays, tout en y promouvant une plus grande stabilité économique et politique, ce qui peut ensuite contribuer à prévenir les conflits autour des ressources pétrolières, gazières et minières. Dans certains pays, la mise en œuvre de l'ITIE vise explicitement à réduire la corruption. Dans d'autres, cet aspect ne figure pas au premier rang des préoccupations. Dans de nombreux pays, il est important de montrer que l'on contribue à l'élaboration et au renforcement d'une norme mondiale.

Il est également reconnu que des efforts de sensibilisation parallèles doivent être déployés auprès des pays, entreprises, investisseurs et organisations de la société civile qui pourraient soutenir l'Initiative. Certains représentants d'entreprises et d'organisations de la société civile, notamment Global Witness, l'Institut pour la gouvernance des ressources naturelles (NRGI) et Publiez Ce Que Vous Payez, ont joué un rôle important en matière de sensibilisation. Différentes institutions financières internationales et d'autres organisations partenaires (voir <https://eiti.org/supporters/partner-organisations> accordent déjà un soutien conséquent à l'ITIE). Ces organisations interviennent souvent très utilement en plaidant en faveur de l'ITIE et en fournissant une assistance technique à cet égard.

Des actions de sensibilisation ont été lancées auprès d'entreprises, d'entreprises d'État et d'organisations de la société civile. Les activités de sensibilisation menées auprès des citoyens et des organisations de la société civile ont également joué un rôle important, particulièrement dans un pays dont le gouvernement n'était pas convaincu de l'intérêt de la mise en œuvre de l'ITIE. Cette approche a fait ses preuves dans plusieurs pays, notamment l'Afrique du Sud, le Brésil et l'Ouganda.

Les **Conférences mondiales de l'ITIE** stimulent également le travail de sensibilisation. Ces rencontres de haut niveau donnent aux pays une occasion de s'engager en faveur de la mise en œuvre ou de déposer une demande de candidature. De façon tout aussi importante, les Conférences mondiales permettent souvent de réaffirmer un engagement politique de haut niveau.

C'est en 2007 que l'ITIE a élaboré sa première stratégie de sensibilisation qui était alors axée sur les

pays BRIC. Une stratégie mondiale de caractère plus formel a ensuite été approuvée en 2012. En 2011, un comité du Conseil d'administration spécialisé sur cette question avait aussi été établi. Ces stratégies visaient à encadrer la priorisation des activités de sensibilisation et à assurer l'efficacité de la supervision du Conseil d'administration. Elles cherchaient un juste équilibre entre la nécessité d'une structure et d'une communication claire d'une part, et le besoin de flexibilité d'autre part. La flexibilité est importante pour au moins deux raisons. En premier lieu, l'ITIE ne peut donner de directives aux partenaires qui la soutiennent. Bien sûr, elle peut *demande* ce soutien, mais il revient évidemment aux partenaires eux-mêmes de décider de leur degré d'engagement dans des activités de sensibilisation à l'ITIE. En deuxième lieu, les concours de circonstances sont souvent déterminants. Par exemple, la réussite de la sensibilisation s'est fréquemment jouée lors de rencontres auxquelles le président de l'ITIE, les membres du Conseil d'administration et d'autres personnes participaient en dehors de l'ITIE. Au fur et à mesure de l'expansion de l'ITIE, les pays de mise en œuvre ont joué un rôle de sensibilisation de plus en plus marqué auprès des pays voisins.

Il est reconnu que le rendement des activités de sensibilisation à court terme peut être difficile à suivre et à évaluer. De plus, il faut parfois attendre longtemps pour voir se concrétiser l'objectif des activités de sensibilisation (c'est-à-dire, l'engagement à mettre en œuvre l'ITIE). Il est particulièrement difficile d'établir le rendement du travail de sensibilisation lorsque celui-ci est mené par des partenaires externes (qui communiquent parfois moins sur leurs activités). Au niveau interne, le Secrétariat est tenu de communiquer sur toutes ses activités de sensibilisation et notamment sur la mesure dans laquelle les objectifs peuvent être considérés comme atteints.

Depuis 2011, le Secrétariat soumet régulièrement des rapports d'avancement de la sensibilisation au Conseil d'administration. La vue d'ensemble fournie par ces documents peut être précieuse. Toutefois, pour que le travail de sensibilisation aboutisse, les messages types doivent souvent être adaptés en tenant compte à la fois du destinataire et du messenger. Ainsi, le discours d'un haut fonctionnaire peut diverger subtilement des arguments et messages émanant d'un dirigeant d'entreprise. Il n'est pas non plus toujours aisé d'obtenir des retours sur les activités, car les personnes qui œuvrent pour l'ITIE n'ont pas nécessairement connaissance de l'intégralité des échanges que leur supérieur a pu avoir avec un chef d'État (par exemple). Les informations disponibles risquent alors d'être limitées. C'est pourquoi les efforts de sensibilisation et la communication d'informations à leur sujet nécessitent une relation de confiance et une communication étroite entre toutes les parties concernées.

4 Objectifs

Le but général se compose des objectifs suivants :

- Étendre et diversifier le recours à l'ITIE pour améliorer la gouvernance des industries extractives.
- Sensibiliser des pays particuliers à l'importance du renforcement de la transparence et aux avantages qu'ils peuvent tirer de la mise en œuvre de l'ITIE.
- Affermir la réputation de l'ITIE en tant que norme mondiale pour la transparence des revenus et la redevabilité dans les industries extractives.

- Préparer des pays à satisfaire aux exigences d'adhésion et à mettre en œuvre l'ITIE en accord avec la Norme ITIE, notamment en sollicitant d'emblée la coopération de l'industrie et de la société civile.

5 Critères

Afin d'orienter ses priorités et ses efforts de sensibilisation, l'ITIE a défini un ensemble de critères s'inspirant des approches déjà adoptées par le Secrétariat international, la Banque mondiale, le NGRI et le CIMM.

Ces critères ne varient pas sensiblement d'une stratégie à l'autre. Au contraire, le Secrétariat considère qu'ils ont fait leurs preuves et qu'ils procurent un cadre fiable pour établir l'ordre de priorité des activités de sensibilisation à entreprendre. Par exemple, le président de l'ITIE et le Secrétariat reçoivent de nombreuses invitations à des conférences et d'autres rencontres. Les critères sont alors utiles pour décider si l'invitation doit être acceptée ou déclinée et pour déterminer si d'autres parties prenantes de l'ITIE peuvent y assister.

Critère 1 - Impact potentiel de l'ITIE

Quel est l'impact potentiel de l'ITIE ? Ce critère repose essentiellement sur le degré d'exposition du pays à la malédiction des ressources naturelles ainsi que sur la capacité de l'ITIE à atténuer les effets de ce paradoxe et à améliorer la gouvernance des ressources naturelles pour faciliter la réduction de la pauvreté et le développement. Il est largement reconnu que la richesse issue des ressources naturelles, si elle n'est pas bien gérée, peut exercer des effets néfastes sur la croissance et attiser la corruption, les conflits et l'agitation sociale. Les pays en développement enregistrant une forte dépendance à l'égard de leurs ressources naturelles ont été particulièrement touchés par de telles difficultés. Les indicateurs à prendre en compte sont notamment la démographie, les niveaux de pauvreté, la dépendance à l'égard des ressources naturelles, l'efficacité de la gouvernance et le point de vue du secteur extractif.

Critère 2 - Importance stratégique de l'ITIE

L'activité de sensibilisation revêt-elle une importance stratégique pour l'ITIE ? Ce critère met l'accent sur le potentiel présenté par un pays en vue d'encourager la mise en œuvre de l'ITIE au niveau régional et/ou international et, de manière générale, de soutenir la crédibilité de l'ITIE en tant que plateforme multipartite ouverte et participative. La taille du secteur des ressources naturelles du pays et son importance relative dans l'économie nationale sont des considérations qui peuvent être pertinentes. Certains de ces pays sont des pays à revenu intermédiaire qui n'ont pas encore pris d'engagement envers l'ITIE. Dans le même temps, la mise en œuvre de l'ITIE par des pays de l'OCDE et des économies émergentes est susceptible de rehausser la crédibilité et la légitimité de l'Initiative. L'emploi de la Norme ITIE dans le cadre de l'élaboration de politiques en serait facilité car, en plus d'avoir approuvé l'Initiative, les nouveaux pays de mise en œuvre seraient également prêts à mobiliser le soutien nécessaire.

Critère 3 - Diversité régionale

L'activité de sensibilisation envisagée va-t-elle contribuer à la diversité régionale ? Il est indéniable que la Norme ITIE est en bonne voie de s'établir comme la norme mondiale en la matière. De fait, elle est actuellement mise en œuvre dans 24 pays en Afrique, 10 pays en Asie, 6 pays en Europe, 2 pays au Moyen-Orient et 9 pays en Amérique latine et aux Caraïbes.

Critère 4 - Probabilité d'une véritable mise en œuvre

Dans quelle mesure peut-on s'attendre à voir une mise en œuvre effective ? La mise en œuvre ne peut être véritable et durable que si l'ITIE bénéficie de la volonté politique du gouvernement et d'une appropriation au niveau local. Un autre facteur déterminant pour la réussite de la mise en œuvre tient à la nature de l'environnement du pays, qui doit être favorable à l'implication des entreprises et de la société civile, comme le prescrit la Norme ITIE.

Critère 5 - Avantage comparatif des partenaires de l'ITIE

Le Secrétariat et/ou le président détiennent-ils un avantage comparatif par rapport aux autres soutiens de l'ITIE ? Plusieurs partenaires de l'ITIE sont déjà engagés dans des pays cibles où ils poursuivent un dialogue politique, établissent des réseaux, disposent de bureaux, renforcent les capacités et travaillent sur la consolidation institutionnelle et les programmes de développement. Ces organisations peuvent être mises à contribution pour tirer parti des possibilités de sensibilisation et rationaliser certaines interventions propres au pays.

6 Approches stratégiques

La stratégie de sensibilisation continuera de privilégier les démarches visant à recueillir le soutien d'un large éventail de parties prenantes, y compris les pays, les entreprises, les investisseurs et les institutions qui soutiennent l'ITIE ou la mettent en œuvre, et fera accessoirement appel à des actions de sensibilisation ciblées de la part du président de l'ITIE et du Secrétariat international. Les approches suivantes, qui s'apparentent aux pratiques actuelles, seront adoptées ou développées plus avant pour parvenir à des engagements équilibrés au sein des pays et au niveau mondial. Les approches ne s'excluent pas entre elles et seront souvent appliquées de concert :

► Programmes spécifiques à chaque pays

L'ITIE continuera de collaborer étroitement avec les partenaires de développement internationaux afin d'intégrer des interventions de sensibilisation dans les programmes des pays où ils travaillent. Ces premiers efforts portent sur la sensibilisation à l'ITIE, l'instauration d'un dialogue et le renforcement des capacités des parties prenantes locales. Un aspect clé de ce travail consiste à formuler des arguments en faveur de la mise en œuvre de l'ITIE, et notamment à établir des liens entre l'ITIE et les autres activités de réforme. Lorsqu'un gouvernement a exprimé un intérêt à mettre en œuvre l'ITIE, ou s'est effectivement engagé dans la mise en œuvre, un travail important s'impose souvent pour établir l'ITIE au sein de l'appareil gouvernemental sous la supervision d'un GMP représentatif et constitué de manière appropriée. On peut souvent y parvenir assez rapidement, bien qu'un important travail préparatoire soit fréquemment nécessaire.

► Groupes de contact ad hoc

Le groupe de contact a pour but de réunir des parties prenantes ayant des intérêts communs dans des pays donnés afin de partager des informations, de coordonner des activités, de promouvoir des synergies et de convenir d'actions concrètes. Ces parties prenantes peuvent être des soutiens locaux et internationaux de l'ITIE, y compris des représentants du gouvernement, de l'industrie, des investisseurs et des OSC.

► Visites de pays

Le président de l'ITIE, des membres du Conseil d'administration et/ou du Secrétariat international seront amenés à se rendre dans différents pays afin d'y poursuivre un dialogue direct avec les autorités gouvernementales et d'autres parties prenantes. Lorsque le Secrétariat se rend dans un pays, il diffuse normalement un rapport de visite à son retour ainsi qu'une appréciation des

perspectives d'une mise en œuvre de l'ITIE dans ce pays, et une description des priorités à y retenir lors des futures activités de sensibilisation.

► **Emploi de réunions, de rencontres et de processus stratégiques**

L'ITIE s'attachera à repérer les réunions, les conférences, les sommets et autres événements qui pourraient l'intéresser et cherchera à tirer le meilleur parti des discussions politiques, de l'attention publique, des engagements politiques et de la couverture médiatique. La Conférence mondiale de l'ITIE, par exemple, représente une excellente opportunité d'entrer en rapport avec des publics élargis et recueillir leur soutien. La prochaine Conférence mondiale devrait avoir lieu au milieu de l'année 2019. Sa préparation et son déroulement seront l'occasion de mobiliser les parties prenantes parmi les pays cibles en matière de sensibilisation, notamment les gouvernements des éventuels pays candidats et des pays à sensibiliser en priorité.

► **Collaboration stratégique avec des initiatives et réseaux à vocation semblable**

Aucun effort ne sera ménagé pour trouver des initiatives et réseaux pertinents, tels que le Partenariat pour un gouvernement transparent, et collaborer avec ceux-ci, afin de définir et de faire connaître les avantages de la mise en œuvre de l'ITIE. Les partenaires clés qui ne le font pas encore seront encouragés à inclure l'ITIE dans leurs programmes de sensibilisation. Le prochain sommet du Partenariat pour un gouvernement transparent qui aura lieu en Géorgie en juillet 2018 sera une bonne occasion de tenir ses engagements.

► **Utilisation efficace d'outils de communication**

L'ITIE fera un usage étendu de tout l'éventail des outils de communication susceptibles de toucher et d'informer les différents publics cibles, notamment en recourant à une correspondance régulière (par lettre, téléphone et courrier électronique), à des documents imprimés et au site Internet de l'ITIE.

► **Mise à contribution des médias**

Des stratégies vis-à-vis des médias seront intégrées aux activités de sensibilisation afin de parvenir à une prise de conscience étendue autour de l'ITIE.

► **Apprentissage et échanges entre pairs**

L'ITIE encourage les pays mettant en œuvre l'ITIE à s'engager activement dans des efforts de sensibilisation en appuyant les échanges d'informations entre pairs et l'adoption des meilleures pratiques aux niveaux régional et international.

► **Rôle du Secrétariat international de l'ITIE**

Dans certains cas, le Secrétariat international de l'ITIE peut devoir assurer un plaidoyer direct et de haut niveau et coordonner directement les efforts de tiers. Dans d'autres cas, son rôle peut consister à fournir un soutien indirect et/ou à encourager la coordination régionale ou entre pairs.

7 Pays prioritaires

À la lumière des critères clés décrits ci-dessus, l'ITIE a identifié un certain nombre de pays auxquels il convient d'accorder une place prioritaire dans les actions de sensibilisation. La liste et les motifs indiqués ci-dessous doivent être revus régulièrement en tenant compte des approches stratégiques

décrites à la section 5. Cette liste ne se veut pas rigide. Par exemple, si un gouvernement approche l'ITIE, celle-ci aura à lui répondre positivement, même si ce gouvernement n'est pas celui d'un pays prioritaire.

Amérique latine et Caraïbes

Compte tenu de l'augmentation récente du nombre de pays mettant en œuvre l'ITIE dans cette région et des échanges régionaux organisés entre pairs, les pays prioritaires sont **l'Argentine, le Brésil, le Chili et l'Équateur**. Après s'être engagée à mettre en œuvre l'ITIE à Lima, l'Argentine a confirmé cette décision en décembre 2017. Le Brésil et l'Équateur font chacun face à de graves difficultés politiques et économiques et de bonnes raisons soutiennent le recours à l'ITIE pour affronter les problèmes de gouvernance qui se posent dans leur secteur extractif. Au Chili, le nouveau gouvernement a réitéré l'engagement du pays en faveur du modèle de gouvernement ouvert, notamment en consolidant son leadership régional en matière de transparence et de bonne gouvernance.

Asie et Pacifique

Les actions de sensibilisation se concentreront sur **l'Australie et la Thaïlande**. L'Australie s'est récemment engagée à mettre en œuvre l'ITIE. La Thaïlande progresse également dans la préparation de la mise en œuvre. Par le passé, de nombreux efforts ont été entrepris pour mobiliser la **Chine**, l'accent étant placé sur l'approche d'entreprises chinoises actives dans des pays mettant en œuvre l'ITIE. Dans le cas de **l'Inde**, un pays dont le secteur minier est important, les efforts de sensibilisation ont été limités jusqu'ici. La présence internationale d'entreprises indiennes s'affirme de plus en plus et le besoin s'est fait sentir d'approcher le gouvernement indien de manière plus formelle.

Afrique

Les pays prioritaires en matière de sensibilisation dans cette région demeurent **l'Afrique du Sud, l'Angola et le Zimbabwe**. Tous trois ont réaffirmé leur intérêt et leur potentiel après les récents changements de gouvernement. Les efforts de la société civile et des entreprises joueront un rôle important. La **Tunisie** s'est engagée en faveur de la mise en œuvre et le Secrétariat appuie les efforts déployés dans ce pays pour lancer le processus. La première réunion du Groupe multipartite tunisien devrait avoir lieu dans les mois à venir. Après s'être retiré de l'ITIE en 2017, le **Niger** a indiqué qu'il souhaitait y adhérer de nouveau, ce que le Secrétariat a accueilli favorablement.

Europe et Moyen-Orient

Le Secrétariat a reçu une demande de candidature de la part des **Pays-Bas**. Le gouvernement du **Liban** s'est engagé à mettre en œuvre l'ITIE et les partenaires soutiennent cette avancée. La première réunion du Groupe multipartite libanais devrait avoir lieu dans les mois à venir.

8 Conséquences sur le plan des ressources

La plus grande attention prêtée aux priorités en matière de sensibilisation ne se traduit pas nécessairement par une augmentation des coûts. Elle se manifeste souvent par une implication plus forte de la part du président de l'ITIE, du chef du Secrétariat et d'autres représentants haut placés, ce qui nécessite un remaniement des priorités plutôt que le déblocage de ressources supplémentaires. Elle peut aussi conduire à inclure une visite dans un pays prioritaire lors d'une tournée de pays mettant en œuvre l'ITIE. Les conférences et opportunités bilatérales peuvent également parfois être mises à profit. Les conséquences budgétaires de la stratégie de sensibilisation comprennent des frais liés au temps de travail du personnel ainsi que des frais de déplacement, de communication et d'autres charges administratives pour le Secrétariat international. Le plan de travail 2018 du Secrétariat international alloue 70 000 dollars US pour les activités de sensibilisation, dont les frais liés au personnel.